

# La vérité toute crue...

8 novembre 2019 – IN

Nos propositions dans le domaine de la restauration, entre autres un meilleur rapport qualité/prix pour se restaurer, une plus grande proximité des restaurants d'entreprises (Orange) interne ou RIE externes, la gestion transparente et l'utilisation réelle de ce budget colossal de 94 millions d'euros..., devraient faire consensus.

Certaines Organisations Syndicales, avec le soutien de la DRH, se sont pourtant lancées dans une véritable campagne de désinformation sur notre action, alors que d'autres sujets méritent une attention plus importante. Décryptage...

## La Direction été condamnée pour avoir détourné 20 M € de la restauration : VRAI !

Les élus CFE-CGC du CE de SCE ayant constaté que la Direction conservait une partie de l'argent du budget restauration à son profit (le jugement du [TGI de Paris du 17/05/2011](#), confirme que la Direction a bien indûment «soustrait» 20 M€ sur les budgets restauration de tous les CE de l'Entreprise entre 2005 et 2008) ont demandé d'en reprendre la gestion.

Les élus CFE-CGC ont réclamé les sommes qui leur revenaient dans tous les CE où ils étaient présents... mais, seuls les CE de SCE et OFS où les élus CFE-CGC étaient majoritaires ont pu les reverser aux personnels de leurs périmètres : 1,1 M€ pour SCE, 1,5 M€ pour OFS. **Tous les autres CE ont donc fait cadeau à la Direction de 18 M€ qui auraient pu être redistribués. Pourquoi ?**

**Aujourd'hui, les abus continuent : les frais de gestion déterminés et facturés par l'Entreprise sur le budget de la restauration (et donc des ASC) explosent, les montants ne sont pas vérifiables. Impossible pour vos élus de contrôler si les coûts facturés par la Direction sont justifiés.**

## 100% des personnels des CE gérés par la CFE-CGC Orange peuvent bénéficier d'une subvention restauration : VRAI !

Quel que soit leur mode de restauration : à la cantine (restaurant Orange ou RIE -Restaurant Inter-Entreprises Externe -) ; chez eux ; au restaurant ; en achetant un repas à emporter ; en apportant le repas qu'ils ont cuisiné..., **tous les personnels peuvent bénéficier d'une subvention** que le CE/CSE est autorisé à leur attribuer par repas :

- soit sous forme de prise en charge d'une partie du coût d'un repas pris dans un restaurant Orange ou un RIE (avec lequel une convention a été passée) avec un prix minimum imposé par l'URSSAF de 2,43 € pour le salarié,
- soit jusqu'à 60% du montant d'un titre restaurant

## La CFE-CGC veut fermer les restaurants ou faire payer 17 euros le repas pris à la cantine : FAUX !

**La CFE-CGC Orange continuera de permettre aux personnels d'avoir des restaurants Orange partout en France au même prix qu'actuellement mais se battra pour que la Direction arrête de surfacturer aux CE des frais de gestion abracadabrantesques.**

### Restaurant Orange géré par la DRH

Ticket avec subvention (très élevée...) et facturation supplémentaire au CE de 7,04€

RESTAURANT ORANGE/CE GESTIONNAIRES	
LAUAL SODEXO	
CAISSE1	
LONGE DE PORC	2.17
TARTE AUTRES FRUITS	0.83
URSSAF	0.63
ADMISSION	18.03
<b>S/TOT</b>	<b>21.66</b>
SUB CE ORANGE MAJ+	-1.20
SUB CE ORANGE MAJ+	-18.03
T.V.A 10.00	HT 2.21 TVA 0.22 TTC 2.43
<b>TOTAL</b>	<b>2.43</b>
ESPECES	1.52
*** RECHARGE BADGE ***	
COMPTE4	3
ANCIEN SOLDE	0.91
SOLDE	0.00
No Transaction	7
VENDREDI 08-11-2019 12:28:43 (RESTAU 2 )	
Cle 1-Serv.: 2-CAISSE 227-NOTE 000018TE	
BON APPETIT	

### Restaurant Orange géré par la DRH

Ticket d'un externe sans subvention Facturation du PPC de 7,04€

RESTAURANT ORANGE/CE GESTIONNAIRES	
NANTES / BERLIOZ ANSAMBLE	
GERANT 1	
DOS DE LIEU	2.98
VERRINE ENTREMETS	0.76
ADMISSION	7.16
<b>PPC</b>	<b>7.04</b>
T.V.A 10.00	HT 16.31 TVA 1.63 TTC 17.94
<b>TOTAL</b>	<b>17.94</b>
1.00 CB 30	X 30.00 = 30.00
*** RECHARGE BADGE ***	
COMPTE	4883A82AF2D80 / 26
ANCIEN SOLDE	7.31
SOLDE	19.37
No Transaction	368
MARDI 15-10-2019 12:24:21 (RESTAU 2 )	
Cle 2-Serv.: 3-CAISSE 49-NOTE 00006400	
BON APPETIT	

### RIE externe et indépendant

(qui accepte les Titres Restaurants) Ticket d'un externe sans subvention

RIE LE CALYDON	
04/11/2019 12:20:46	
Ticket Vente	
POS 4	Caisse
Commande 14756	Ticket 14756
N°Fiscal 13845	1 couvert(s)
EXTERIEUR	Autorisé Midt
Exterieur	Badge manuel
Badge : 3	
Ancien solde	0,00 €
D 1 Droit d'entrée	1,65 €
Qté Produit	PU TTC
D 1 FORMULE N°1	7,92 €
SOUSS TOTAL	8,71 €
<b>TOTAL TICKET</b>	<b>8,71 €</b>
Dont TVA :	HT 7,92 € TVA 0,79 € TTC 8,71 €
D 10,00 %	7,92 € 0,79 € 8,71 €
Paiement Carte Ticket Restaurant	8,71 €
Total opérations sur compte	0,00 €
Nouveau solde	0,00 €
ANSAMBLE/Breiz restauration/RIE LE CALYDON	
RUE DU CHENE GERMAIN	
35510 DESSON SEVIGNE France	
SIRET 334159472 NAF 5629B TVA FR15334159472	
Imprimé le 04/11/2019 à 12:20:52	
Impression n° 1 2 ligne(s)	
2.3 - patch 39 (Build #517)	
B0057gakM	
Bon appétit	

## Un repas pris dans un restaurant Orange par un externe coûte au minimum 17€ contre 9€ dans un RIE externe : **VRAI !**

La Direction a décidé d'augmenter de plus de 400% les frais d'admission supplémentaires dit Perçu Pour Compte (PPC). Qu'une participation aux frais de gestion soit facturée, d'accord, mais elle ne peut être que minime. Dans les RIE (Restaurants Inter-entreprises externes), d'ailleurs, ce PPC n'existe pas. Qu'il passe alors arbitrairement de 1,20€ à 7,04€ sans aucune explication ni justification relève plus du racket que de la bonne gestion.

Si le salarié ne voit pas forcément apparaître ces frais sur son ticket, ce montant de 7,04€ par repas est quand même prélevé à la source par la DRH sur le budget restauration de chaque CE.

La Direction refuse systématiquement de transmettre la moindre information justifiant les coûts qu'elle facture via ce nouveau PPC. Le CE OFS a voté une demande d'expertise indépendante sur le sujet... que la Direction refuse.

**Si un salarié bénéficie d'une subvention de 6€ et que la Direction facture 7€ au CE/CSE, il ne faut pas que le salarié mange plus de 85 fois par an, sinon le budget annuel de 1 100€ prévus par personne sera dépassé !**

## Les autres Organisations Syndicales se sont accoutumées avec la Direction : **VRAI !**

La restauration brasse de gros budgets. Les OS qui ont signé l'accord restauration qui, entre autres choses, autorise la DRH à facturer ce fameux PPC à un niveau de 7,04€ par repas, vont bénéficier en contrepartie de moyens substantiels pour « participer au suivi de cet accord ». **Seule la CFE-CGC Orange n'a pas signé l'accord et le conteste en justice !**

**Dans le même temps, les mêmes organisations ont signé avec la DRH un accord qui leur accorde 4 millions d'euros par an et 300 permanents mis à disposition pour leurs Fédérations.**

Nous refusons ce type de dialogue social : mettre les pieds dans le plat et exiger transparence et rigueur là où règnent l'opacité et les petits arrangements entre amis, explique la violence des attaques contre la CFE-CGC Orange et ses représentants.

## Le restaurant Orange géré par la DRH, qui est le moins cher et le meilleur est au siège social : **VRAI !**

Le siège d'Orange est connu pour la qualité de son restaurant. Parce que le prestataire choisi a accepté de perdre de l'argent sur ce restaurant et d'en gagner sur d'autres en y pratiquant une moins bonne qualité.

C'est en général le cas pour tous les restaurants des sièges où il y a des dirigeants du Comex : pas de remontées négatives de « gens d'importance », pas de remises en cause des contrats.

Il n'y a pas de vrais appels d'offres, (les OS n'y sont de toute façon jamais conviées).

Pas non plus de consultation de vos élus sur le financement d'un restaurant VIP par le budget de la restauration... Dont acte !

## Les OS et Direction s'opposent au libre choix des personnels de bénéficier des Titres Restaurant : **VRAI !**

**Si un collaborateur travaille 208 jours par an, il pourrait bénéficier d'une subvention de 1 148 euros sur sa carte électronique de TR à dépenser où il veut.**

Légalement et techniquement, il n'y a aucun frein à accepter le paiement en TR dans un restaurant Orange. C'est même une très bonne solution pour augmenter la fréquentation.

La Direction craint la comparaison que pourrait faire un convive externe avec les restaurants d'entreprises voisins comme à Blagnac/Toulouse où le restaurant d'Airbus accepte les Titres Restaurant et où un repas coûte moins de 10 euros pour un externe (sic).

Elle a peur que les salariés désertent les restaurants Orange.

**Et donc, elle ne pourrait plus facturer au CE/CSE 7,04€ par repas pris dans une cantine Orange. Frais pour lesquels elle refuse de fournir le moindre détail.**

## La DRH exerce des pressions pour obliger les personnels à manger dans les restaurants Orange et RIE : **VRAI !**

En cas de déplacement hors de son lieu de travail, l'Entreprise a l'obligation de rembourser le repas pris en note de frais.

En obligeant le salarié à aller dans une cantine, elle économise des frais et facture illégalement aux CE les 7,04€ de frais de gestion, quand c'est un restaurant Orange.

# La CFE-CGC Orange revendique

- ▶▶ Le maintien de tous les restaurants internes (Orange) et externes.
- ▶▶ La possibilité pour chacun de choisir entre subvention directe à la cantine ou subvention sur la carte Titres Restaurants.
- ▶▶ La lutte contre les frais de gestion excessifs facturés par la DRH pour rendre du pouvoir d'achat aux personnels, environ 330€ par personne...



### Vos correspondants

Thierry Chatelier – 06 70 20 76 89  
Xavier PODEVIN – 06 87 60 86 75  
Fatima Hamadi – 06 73 71 94 33



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)  
abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](https://bit.ly/annuaireCFECCG)

